MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1790 **25 juillet 2013**

SOMMAIRE

4C Invest S.A. 85895
AAF Europe Conseil S.à r.l. 85920
Ad'Net S.A. 85895
Afes-Avus Luxembourg Sàrl 85919
AI Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l. 85876
Altiscrea 85919
Andermatt Invest H30303 AG 85920
Association Luxembourgeoise Borréliose de Lyme Asbl 85896
A.S.T. 85895
Austria Outlet Mall Holding Sàrl 85898
Bahati International S.A. 85920
Barnley Properties S.A. 85920
Bertine Luxembourg S.à r.l. 85920
C2R Consulting s.à r.l. 85875
Castors Europe 85874
Cross Media S.à r.l. 85874
De Statiker sàrl 85875
Dexia Dynamix 85875
DMM 85876
Edeno S.A. 85876
Edeno S.A. 85885
Equinox Property S.A. 85885
Etana S.à r.l. 85902
Faenza Luxembourg S.à r.l. 85906
FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A. 85906
Halberg Industrie Sàrl 85886
IK Investment Partners II S.à r.l. 85902
IK Investment Partners S.à r.l. 85906
ILP III S.C.A., SICAR 85902
Koromo S.A. 85890
Luxembourg Cambridge Holding Group S.A. 85874
miraworks 85919
Newport Ventures S.A. 85886
New Style Cars SC 85887
Nexten S.A. 85888
Noktop S.A. 85889
No Limits Web & Print S.à r.l. 85874
Öhman SICAV 1 85895
Prime Credit 3 S.à r.l. 85888
Pro-Move S.à r.l. 85889
Quandis S.A. 85886
Rainier Invest S.A. 85886
Regency Holdco S.A. 85875
Schimmelpenningh International S.A. 85888
Sofidra S.A. 85915
State Street Bank Luxembourg S.A. 85916
Tech Finance 85907
Tele Columbus Holdings S.A. 85916
Toled S.à r.l. 85890
TONIC Food & Fashion Sàrl 85890
TOP Finanzbeteiligungs S.A. 85894
Trier SG S.à r.l. 85889
UBS Manager Solutions 85889
VCM Luxembourg SA 85898
Wotan S.A. 85891
Zephyrotel Invest S.à r.l. 85890

Castors Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.063.

—

Extrait du Conseil d'Administration en date du 7 juin 2013

En Préambule, les administrateurs exposent qu'ils ont eu l'immense tristesse d'apprendre le décès en date du 20 novembre 2012 de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de la société.

Le Conseil décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS dont elle terminera le mandat.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074881/16.

(130092225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Cross Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. No Limits Web & Print S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 82.440.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074897/12.

(130092625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.467.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

* Monsieur Thomas Davidson,

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Rolf Ruhfus,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- de nommer nouvel administrateur de la société jusqu'en 2014 Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- de prolonger le mandat de:

* Monsieur James D. Jameson,

en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- de prolonger le mandat de G.T. Experts Comptables S.àr.l., en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013076560/26.

(130094542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

C2R Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.175.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074900/10.

(130092557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

De Statiker sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 163.288.

—

Les comptes annuels au 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074909/10.

(130092395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.300.

—

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1 er mai 2013.

Pour DEXIA DYNAMIX
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074914/13.

(130092942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Regency Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.964.

—

Suite aux résolutions du directoire en date du 7 juin 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 7 juin 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination par cooptation de l'administrateur suivant à compter du 7 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le directoire de la Société est comme suit:

- Patrick van Denzen, administrateur;

- Nathalie Chevalier, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2013075244/21.

(130092519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

—

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1 er mai 2013.

Pour DMM
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074919/13.

(130092995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 03 juin 2013 à 10.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de:

* la société FIDUPAR, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Noël Didier, demeurant 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

* Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, au poste de commissaire aux comptes, pour une durée de un an.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à la nomination définitive de Monsieur Alain E. ROCH, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (Suisse) et demeurant 3690, rue Cantan, Brossard, Québec J4Z 3S9 CANADA.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme
A. E. ROCH / FIDUPAR
- / Représentée par N. Didier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074950/22.

(130092590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

AI Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.839.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Howald, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 31 May 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gerance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to. be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid on a prorata basis.

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a prorata basis.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, B-6860 Ebly, Belgium; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AI Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand- Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obli-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

gations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille Dollars US (USD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,00) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé au prorata.

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés au prorata de leur détention dans la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«AI Global Investments S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, B-6860 Ebly, Belgique; et

- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7271. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076836/492.

(130094738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013074949/13.

(130092589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Equinox Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.833.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074954/10.

(130092949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Halberg Industrie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.072.

—

Il résulte d'un transfert de parts sociales que:

La société Aptonlite Equities Services Inc., a transféré ces parts sociales comme suit:

- 62 parts sociales à Monsieur Patrick Adolf ayant son adresse au 126, rue Aristide Briand 92309 Levallois-Perret, France et

- 63 parts sociales à Monsieur Ronald Hobbs ayant son adresse privée au Blue Hills, Yalding Hill, Yalding ME18 6AN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075031/15.

(130092613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Quandis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.158.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075241/9.

(130092504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Rainier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

R.C.S. Luxembourg B 143.653.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2012.

1 er résolution

L'assemblée décide de manière unanime de nommer pour une période de 6 ans les administrateurs suivants:

- Monsieur Fabrice GRAINDORGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

2 ème résolution

L'assemblée décide de manière unanime de modifier le pouvoir de signature des administrateurs:

A partir de cette date, la société sera valablement engagée en toutes circonstance par la signature individuelle d'un administrateur dont obligatoirement celle de Monsieur Jean-Paul DUARTE, administrateur, né à Pétange le 26 mai 1971, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2013075249/20.

(130092186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Newport Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

—

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société NEWPORT VENTURES S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 juin 2013.
Pour NEWPORT VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013075186/13.
(130092378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

New Style Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.092.

—

STATUTS

1. Monsieur AERTS Thierry, né le 31 août 1953 à Ixelles (Belgique) demeurant au Douar Bengaoui Dar El Arj CR Caidat Tassaltante (Maroc);

2. Madame GHARIBA Hiba, née 14 octobre 1990 à Tanger (Maroc), demeurant au Dr Ait Ayad Sidi Moussa El Hamri Old Teima (Maroc);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 06/06/2013:

Art. 1 er . Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est NEW STYLE CARS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 90 parts à Monsieur AERTS Thierry, et 10 parts à Madame GHARIBA Hiba, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur AERTS Thierry, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B 139924, 65, route d'Esch L-3340 Huncherange est nommé cogérant.
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013075185/70.

(130092623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

—

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013075287/13.

(130092379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.786.

—

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Credit 3 S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075214/12.

(130092636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Nexten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 18, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 138.907.

—

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat d'administrateur de votre société à dater de ce jour.

Cette lettre sera présentée aux fins de dépôt et publication au Registre de Commerce et des Sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Steinfort, le 2 février 2011.

ATS Consulting Sàrl

Françoise Gravé

Référence de publication: 2013075187/13.

(130092211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Noktop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.243.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOKTOP S.A.

Référence de publication: 2013075190/10.

(130092695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pro-Move S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.716.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075235/9.

(130092360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2013:

Sont réélus au conseil d'administration avec effet au 29 mai 2013:

- M. Christian Schön, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2017, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg.

- M. Thomas Portmann, Président du conseil d'administration, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

- M. Andreas Aebersold, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2016, Europastrasse 1, CH-8152 Zürich, Suisse.

- M. André Müller-Wegner, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, Europastrasse 1, CH- 8152 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Manager Solutions

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2013075337/22.

(130092444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Trier SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.754.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10. Mai 2013.

Référence de publication: 2013075321/10.

(130092868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.848.

—

Il est précisé que l'adresse de l'associé, Monsieur Laurent GROSMAN, se situe au 42 Avenue (et non Rue) du Président Wilson F- 75116 PARIS.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013075328/11.

(130092632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

TONIC Food & Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.526.

—

Les comptes annuels au 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075329/10.

(130092394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Koromo S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.725.

—

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 2 août 2012

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat Madame Zamyra Heleen Cammans, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat Monsieur Bernard Herman Hoftijzer, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- d'annuler le mandat de KPMG S.A.R.L., domicilié à 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 103065 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- de nommer le KPMG Luxembourg S.à r.l., domicilié à 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013075406/23.

(130092335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Zephyrotel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.101.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 juin 2013

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Nathalie THILL, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 février 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zephyrotel Invest S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075361/16.

(130092978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Wotan S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.036.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WOTAN S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 30 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.036 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 3.51 p.m. by Mr. Raphaël Lance, manager, residing professionally in Paris, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Jean-Baptiste Gubinelli, conducting officer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Eric Théron, chief executive officer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred euro (EUR 900.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-).

2 To issue nine hundred (900) class A ordinary shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred ninety-nine thousand one hundred euro (EUR 1,499,100.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To qualify the directors of the Company as class A directors and class B directors.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred euro (EUR 900.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue nine hundred (900) class A ordinary shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares").

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these New Shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared EUROFIDEME 2, a fonds commun de placement à risque à procedure allégée represented by MIROVA ENVIRONMENT AND INFRASTRUCTURE, a société par actions simplifiée governed by French Law, with a share capital of EUR 550,000.-, having its registered office at 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France, authorized by the French financial market authority (Autorité des marchés financiers) under number GP 02014 to perform the functions of a portfolio management company and registered under number 394 648 216 RCS Paris (the "Subscriber"),

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 May 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for all the nine hundred (900) New Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of one million four hundred ninety-nine thousand one hundred euro (EUR 1,499,100.-) and to fully pay in cash for these New Shares.

The aggregate amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the nine hundred (900) New Shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one hundred (100) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one hundred (100) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one hundred (100) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one hundred (100) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one hundred (100) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one hundred (100) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one hundred (100) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one hundred (100) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one hundred (100) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.".

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to qualify:

- Mr Raphael Lance as class A director;
- Mr Jean-Baptiste Gubinelli as class B director; and
- Mr Eric Theron as class B director.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.05 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de mai,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WOTAN SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.036 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.51 heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lance, gérant, demeurant professionnellement à Paris,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Baptiste Gubinelli, conducting officer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Eric Théron, chief executive officer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-).

2 Émission de neuf cents (900) actions ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (EUR 1.499.100,-) à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Qualification des administrateurs de la Société en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre neuf cents (900) actions ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces Nouvelles Actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu EUROFIDEME 2, un fonds commun de placement à risque à procedure allégée représenté par MIROVA ENVIRONMENT AND INFRASTRUCTURE, une société par actions simplifiée régie par le droit français, au capital de 550.000,- euros, ayant son siège social au 21 quai d'Austerlitz, 75013, France, agréée par l'Autorité des marchés

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

financiers sous le numéro GP 02014 pour exercer les fonctions de société de gestion de portefeuille et immatriculée sous le numéro 394 648 216 RCS Paris (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire neuf cents (900) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (EUR 1.499.100,-) à libérer intégralement en espèces pour ces Nouvelles Actions.

Le montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les neuf cents (900) Nouvelles Actions au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires de catégorie A («Actions Ordinaires de Catégorie A»), cent (100) actions ordinaires de catégorie B («Actions Ordinaires de Catégorie B»), cent (100) actions ordinaires de catégorie C («Actions Ordinaires de Catégorie C»), cent (100) actions ordinaires de catégorie D («Actions Ordinaires de Catégorie D»), cent (100) actions ordinaires de catégorie E («Actions Ordinaires de Catégorie E»), cent (100) actions ordinaires de catégorie F («Actions Ordinaires de Catégorie F»), cent (100) actions ordinaires de catégorie G («Actions Ordinaires de Catégorie G»), cent (100) actions ordinaires de catégorie H («Actions Ordinaires de Catégorie H»), cent (100) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I») et cent (100) actions ordinaires de catégorie J («Actions Ordinaires de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de qualifier:

- Monsieur Raphaël Lance d'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Jean-Baptiste Gubinelli d'administrateur de catégorie B; et
- Monsieur Eric Théron d'administrateur de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.05 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Lance, J.-B. Gubinelli, E. Théron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 mai 2013. REM/2013/841. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075356/200.

(130092677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075330/10.

(130092717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

4C Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 155.712.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. SCHINKEL

Administrateur

Référence de publication: 2013075373/11.

(130092487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

A.S.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 137.377.

—

Rectificatif du dépôt numéro L120093807 du 7 juin 2012

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013075420/14.

(130093742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Öhman SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.491.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 mai 2013 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Thomas VINELL, Banque Öhman S.A., 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

Monsieur Johan MALM, E. Öhman J:or Kapitalförvaltning AB, Berzelii Park 9, SE- 103 89 Stockholm

Monsieur Pontus BARRNE, E. Öhman J:or Kapitalförvaltning AB, Berzelii Park 9, SE- 103 89 Stockholm,

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, pour la même période.

Pour ÖHMAN SICAV 1
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013075363/19.

(130092772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ad'Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 67.532.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075455/9.

(130093276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Association Luxembourgeoise Borréliose de Lyme Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5761 Hassel, 11A, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg F 9.574.

—

STATUTS

Entre les soussignés:

Madame ARAÚJO, Caria Sofia, comptable, demeurant L-5761 HASSEL, rue de Dalheim 11A, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur DELVAUX Joël, secrétaire syndical, demeurant L-1778 LUXEMBOURG, rue Tony Bourg 7, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur LOPES CORREIA Nuno Sergio, secrétaire médical, demeurant L-5761 HASSEL, rue de Dalheim 11A, de nationalité portugaise,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1 er . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination de: Association Luxembourgeoise Borréliose de Lyme Asbl

Art. 2. L'association a pour objet:

- promouvoir la recherche et l'information sur les diagnostiques et les soins de la maladie de Lyme;
- informer et/ou guider les personnes concernées par de la maladie de Lyme
- recherche la coopération avec les associations ayant un objet similaire au Luxembourg et à l'étranger.

Afin de réaliser son objet, l'association pourra prendre toutes initiatives, généralement quelconques.

Art. 3. L'association a son siège social à L-5761 HASSEL, rue de Dalheim 11A. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Pour devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite par le biais du formulaire d'adhésion mis à disposition par l'asbl, au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se compose de membres actifs élus par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Un règlement interne définit le mode fonctionnement du conseil et des membres entre eux. Ce règlement est approuvé par le Conseil d'Administration de l'association par majorité simple.

Art. 15. La signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fait à Hassel, le 09 juin 2013.

Sofia ARAÚJO / Joël DELVAUX / Nuno CORREIA

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013075398/99.

(130092624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

VCM Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 50.456.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2013 au siège de la société

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire Monsieur Berends Roelof, né le 13 mars 1960 à NL-Sleen et demeurant à Dukaat, 1, NL - 8300 AD Emmeloord, pour une période de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013075345/12.

(130092199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Francis Kesseler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.977 (the "Sole Shareholder" or the "Absorbing Company"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of Austria Outlet Mall Holding SARL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg on 10 October 2003, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 13 November 2003 number 1195 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.433 (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

The articles of association of the Absorbed Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2004 published in the Mémorial C on 9 August 2004 number 814.

II. It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Company will cease to exist, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

III. The 3,000 (three thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Absorbed Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV. The provisions of the Law regarding the mergers have been fulfilled:

- Publication on 26 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2860, corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the Merger project; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Merging Companies one month before the date of the general meetings of the Merging Companies, except the interim financial statements - as waived pursuant to a waiver dated 20 November 2012 (the "Waiver").

V.- Deutsche Pfandbriefbank AG (formerly Hypo Real Estate Bank International), in its capacity as pledgee over the shares of the Absorbed Company pursuant to a pledge agreement dated 20 September 2004, notified its agreement to the Simplified Merger by a consent letter dated 11 March 2013.

VI. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Outlet Mall Holding S.a r.l. and Austria Outlet Mall Holding SARL and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger;

3. Approval of the absorption of the Company by Outlet Mall Holding S.a r.l. as described in the above mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous."

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder notes that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Merger Project") were approved by the board of directors of the Absorbed Company on 20 November 2012 and by the board of directors of the Absorbing Company on 20 November 2012.

Merger Project

The Merging Companies entered into the Merger Project on 20 November 2012. The Merger Project was published in the Memorial C, number 2860 dated 26 November 2012.

Waiver of the interim financial statements of the Merging Companies

The shareholders of the Merging Companies have, pursuant to the Waiver, waived their right to obtain interim financial statements of the Merging Companies.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Law, and following a notice addressed by the Absorbed Company to the Sole Shareholder as of 22 November 2012, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Absorbed Company (unless waived pursuant to the Waiver).

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project published in the Mémorial C number 2860 dated 26 November 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

From an accounting standpoint, the Simplified Merger will be effective as from 31 st March 2012 as provided for in the Merger Project. The Simplified Merger shall take effect between the Merging Companies as at the date of the latest extraordinary general meeting of the Merging Companies held before a Luxembourg notary approving the Simplified Merger as stated in Article 272 of the Law.

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Company approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, on which date notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law under universal succession of title.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Simplified Merger, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.977 Associé Unique» ou la «Société Absorbante»),

ici dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Austria Outlet Mall Holding SARL, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 4a, rue henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire établi à Luxembourg, le 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 13 novembre 2003 numéro 1195 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.433 (la «Société Absorbée» ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»).

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, le 14 juillet 2004 publié au Mémorial C le 9 Août 2004 numéro 814.

II. Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante au moyen d'une fusion simplifiée, en vertu des dispositions et conditions de l'article 278 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

III. Les 3.000 (trois mille) parts d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée sont représentées de telle façon que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

IV. Les dispositions de la Loi relatives aux fusions ont été respectées:

- Publication le 26 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2860, correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le Projet de Fusion;

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social des Sociétés Fusionnantes un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes, à l'exception de l'état comptable intérimaire - auquel il a été renoncé en vertu d'une renonciation en date du 20 novembre 2012 (la «Renonciation»).

V. Deutsche Pfandbriefbank AG (anciennement Hypo Real Estate Bank International), en sa qualité de créancier gagiste sur les parts de la Société Absorbée en vertu d'un contrat de gage en date du 20 septembre 2004, a notifié son accord à la Fusion Simplifiée suivant une lettre de consentement en date du 11 mars 2013.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Présentation du projet commun de fusion établi par Outlet Mall Holding S.à r.l. et Austria Outlet Mall Holding SARL et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Approbation de l'absorption de la Société par Outlet Mall Holding S.à r.l. telle que décrite dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Associé Unique note que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet de Fusion») a été approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 20 novembre 2012 et par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 20 novembre 2012.

Projet de Fusion

Les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 20 novembre 2012. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2860 le 26 novembre 2012.

Renonciation à l'état comptable intérimaire des Sociétés Fusionnantes

Les associés des Sociétés Fusionnantes ont, en vertu de la Renonciation, renoncé à leur droit d'obtenir un état comptable intérimaire des Sociétés Fusionnantes.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 de la Loi, et suivant une notice adressée par la Société Absorbée à l'Associé Unique le 22 novembre 2012, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'Associé Unique pour inspection au siège social de la Société Absorbée (à moins qu'il n'y ait été renoncé en vertu de la Renonciation).

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion Simplifiée, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial C numéro 2860 le 26 novembre 2012, dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserve.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet à la date du 31 mars 2012 tel que prévu dans le Projet de Fusion. La Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes tenue devant un notaire Luxembourgeois et approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il résulte de l'Article 272 de la Loi.

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la dernière des dates suivantes (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il résulte de l'Article 273 de la Loi, date à laquelle le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit par effet de la transmission universelle de patrimoine.

Le notaire instrumentant certifie par le présent acte l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la Fusion Simplifiée ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2013. Relation: EAC/2013/3901.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075447/204.

(130093110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.156.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013074956/13.

(130092347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IK Investment Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.621.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075063/10.

(130092601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

—

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, private employee, having his professional address in Strassen,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the company "ILP III S.C.A., SICAR", a "société en commandite par actions", established and having its registered office at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 127.503, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 15, 2013, not yet published in the Mémorial, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager dated May 21, 2013, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and twenty-four million seven hundred and forty-six thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 124,746,085.57) divided into:

- one (1) Management Share,

- eleven million six hundred and thirty thousand one hundred and seventy-six point six three zero two (11,630,176.6302) Class A Shares,

- eight hundred and forty-one thousand three hundred and thirty-one point nine two six four (841,331.9264) Class B Shares,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of five million two hundred and seventy thousand euro (EUR 5,270,000.00) in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-four million seven hundred and forty-six thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 124,746,085.57) to an amount of one hundred and thirty million sixteen thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 130,016,085.57) by the creation and the issue of four hundred and ninety-one thousand four hundred and forty-eight point four one two seven (491,448.4127) new Class A Shares and thirty-five thousand five hundred and fifty-one point five eight seven three (35,551.5873) new class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on May 21, 2013 of four hundred and ninety-one thousand four hundred and forty-eight point four one two seven (491,448.4127) new Class A Shares and thirty-five thousand five hundred and fifty-one point five eight seven three (35,551.5873) new class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of five million two hundred and seventy thousand euro (EUR 5,270,000.00) as follows:

Limited Shareholders	Total Share Capital Contribution (EUR)	Number of new Shares subscribed
A Shares		
Banco Popolare Soc. Coop.	1.254.761,90	125.476,1905
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	418.253,97	41.825,3967
A. Rise & Co. S.r.l.	376.428,57	37.642,8571
Livaco S.A.	188.214,29	18.821,4286
Finogest Finance S.A.	501.904,77	50.190,4762
Halfmoon Assets S.A.	188.214,29	18.821,4286
Sibad International S.A.	62.738,10	6.273,8096
Banca Popolare di Vicenza ScpA	522.817,46	52.281,7460
Compagnie Monegasque de Banque	125.476,19	12.547,6190
FIN PO S.A., SICAR	62.738,10	6.273,8096
Credit Suisse Servizi Fiduciari	62.738,10	6.273,8096
Futura Invest S.p.A.	209.126,98	20.912,6984
Yleen Investments Ltd	104.563,49	10.456,3492
Private Equity International S.A.	209.126,98	20.912,6984
Findi Investimenti S.r.l.	209.126,98	20.912,6984
Gain Capital Participations S.A., SICAR	104.563,49	10.456,3492
Kzewl Investment S.A.	209.126,98	20.912,6984
Gravilux S.A.	104.563,49	10.456,3492
Total of A Shares	4.914.484,13	491.448,4127
B Shares		
A. Rise & Co. S.r.l.	33.460,86	3.346,0860
Investimenti Atlantici S.r.l.	104.563,49	10.456,3492
CO.RE.FI. - Compagnia Fiduciaria S.r.l.	71.102,63	7.110,2632
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	41.825,40	4.182,5397
Marona Invest S.A.	104.563,49	10.456,3492
Total of B Shares	355.515,87	35.551,5873
Total	5.270.000,00	527.000,0000

The total cash amount of five million two hundred and seventy thousand euro (EUR 5,270,000.00) was credited on the Company's bank account as it has been proved to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The total contribution of five million two hundred and seventy thousand euro (EUR 5,270,000.00) will be allocated to the issued share capital of the Company.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8.(b). "The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty million sixteen thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 130,016,085.57) divided into:

- one (1) Management Share,

- twelve million one hundred and twenty-one thousand six hundred and twenty-five point zero four two nine (12,121,625.0429) Class A Shares,

- eight hundred and seventy-six thousand eight hundred and eighty-three point five one three seven (876,883.5137) Class B Shares,

- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately five thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, résidant professionnellement à Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société «ILP III S.C.A., SICAR», société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial»), numéro 1269, du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2013, en cours de publication au Mémorial, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 21 mai 2013 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cent vingt-quatre millions sept cent quarante-six mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 124.746.085,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,

- onze millions six cent trente mille cent soixante-seize virgule six trois zéro deux (11.630.176,6302) actions de Classe A,

- huit cent quarante et un mille trois cent trente et une virgule neuf deux six quatre (841.331,9264) actions de Classe B et

- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 5.270.000,00) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre millions sept cent quarante-six mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 124.746.085,57) à cent trente millions seize mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 130.016.085,57) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-onze

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

mille quatre cent quarante-huit virgule quatre un deux sept (491.448,4127) nouvelles actions de Classe A et trente-cinq mille cinq cent cinquante et une virgule cinq huit sept trois (35.551,5873) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 21 mai 2013 de quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quarante-huit virgule quatre un deux sept (491.448,4127) nouvelles actions de Classe A et trente-cinq mille cinq cent cinquante et une virgule cinq huit sept trois (35.551,5873) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 5.270.000,00) comme suit:

Associés commanditaires	Apport en capital (EUR)	Nombre de nouvelles actions souscrites
Actions de classe A		
Banco Popolare Soc. Coop.	1.254.761,90	125.476,1905
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	418.253,97	41.825,3967
A. Rise & Co. S.r.l.	376.428,57	37.642,8571
Livaco S.A.	188.214,29	18.821,4286
Finogest Finance S.A.	501.904,77	50.190,4762
Halfmoon Assets S.A.	188.214,29	18.821,4286
Sibad International S.A.	62.738,10	6.273,8096
Banca Popolare di Vicenza ScpA	522.817,46	52.281,7460
Compagnie Monegasque de Banque	125.476,19	12.547,6190
FIN PO S.A., SICAR	62.738,10	6.273,8096
Credit Suisse Servizi Fiduciari	62.738,10	6.273,8096
Futura Invest S.p.A.	209.126,98	20.912,6984
Yleen Investments Ltd	104.563,49	10.456,3492
Private Equity International S.A.	209.126,98	20.912,6984
Findi Investimenti S.r.l.	209.126,98	20.912,6984
Gain Capital Participations S.A., SICAR	104.563,49	10.456,3492
Kzewl Investment S.A.	209.126,98	20.912,6984
Gravilux S.A.	104.563,49	10.456,3492
Total d'actions de classe A	4.914.484,13	491.448,4127
Actions de classe B		
A. Rise & Co. S.r.l.	33.460,86	3.346,0860
Investimenti Atlantici S.r.l.	104.563,49	10.456,3492
CO.RE.FI. - Compagnia Fiduciaria S.r.l.	71.102,63	7.110,2632
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	41.825,40	4.182,5397
Marona Invest S.A.	104.563,49	10.456,3492
Total d'actions de classe B	355.515,87	35.551,5873
Total	5.270.000,00	527.000,0000

Le montant en numéraire de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 5.270.000,00) a été crédité sur le compte bancaire de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 5.270.000,00) sera alloué au capital souscrit de la société.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8.(b). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente millions seize mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 130.016.085,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,

- douze millions cent vingt-un mille six cent vingt-cinq virgule zéro quatre deux neuf (12.121.625,0429) actions de Classe A,

- huit cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-trois virgule cinq un trois sept (876.883,5137) actions de Classe B et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 5 juin 2013. Relation: EAC/2013/7164. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013075066/209.

(130092470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66515 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075065/10.

(130092476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Faenza Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.194.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074966/11.

(130092405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.525.

—

Le rapport annuel audité de la Société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2013.

Pour FLIT-PTREL, SICAV-SIF S.C.A.

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075000/17.

(130092901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tech Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.746.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Finacolor Stichting, a Dutch foundation (stichting), formed under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and address at 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, De Boelelaan 7, registered with the Dutch Trade Register under number 58037233, here represented by Mrs Anne Mauske, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on 4 June 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Tech Finance (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is incorporating and holding participations in any form whatsoever in Tech Finance & Co S.C.A. and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind issued by Tech Finance & Co S.C.A. and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may, as it deems fit, further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist Tech Finance & Co S.C.A or any entity of the group of companies which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of Tech Finance & Co S.C.A..

2.4 The Company may generally carry out any activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may, subject to Article 3.3 of these articles of association, be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

3.3 The Company may not be dissolved or liquidated so long as (i) it has any borrowings or other obligations outstanding or (ii) Tech Finance & Co S.C.A. has not been dissolved.

3.4 The shareholders of the Company shall dissolve and liquidate the Company only if the Company has no outstanding borrowings and Tech Finance & Co S.C.A. has been dissolved.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 For a period of eight (8) years as from the date of incorporation of the Company, the shares of the Company may not be transferred except in connection with the enforcement of security interests granted in respect of the shares of the Company. Upon the expiry of such period, the shares are transferable in accordance with the provisions of these articles of association.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting and shall be held in Luxembourg. Shareholders meetings may only be held outside Luxembourg in exceptional circumstances, such as may be (i) the urgency of a matter or (ii) generally business considerations of the Company. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires unanimous consent of the shareholders.

D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or several managers.

12.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Appointment, Removal and Term of office of managers.

13.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. Only in exceptional circumstances, such as may be (i) the urgency of a matter or (ii) generally business considerations of the Company, meetings may be held outside Luxembourg.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if all managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.6 Decisions shall be taken by a unanimous approval of all managers appointed.

15.7. The board of managers may, in exceptional circumstances, such as may be (i) the urgency of a matter or (ii) generally business considerations of the Company, hold meetings outside Luxembourg, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his/her consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

16.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

16.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 17. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19. Annual accounts and Allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

19.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 20. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

20.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

20.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with Article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

21.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

G. Final clause - Specific restrictions - Governing law

Art. 22. Specific restrictions. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, Technicolor S.A., any of its direct or indirect subsidiaries or employees or officers or directors of Technicolor S.A. or any of its direct or indirect subsidiaries may not: (i) be appointed as board member or (ii) be nominated for appointment as board member or (iii) provide instructions to board members, (iv) own directly or indirectly share capital in the Company, (v) vote or exercise any rights with respect to shares of the Company, (vi) receive any distribution from the Company, (vii) amend the articles of association of the Company; (viii) appoint, or nominate for appointment, board members or (ix) direct or cause the direction of the management and policies of the Company or the board of managers, as applicable.

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Finacolor Stichting, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Pascale Nutz, born in Douarnenez (France) on 7 July 1969, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg; and

- Mr. Ulrich Binninger born in Trier (Germany) on 30 August 1966, residing at 19 rue des Lilas, L-8035 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Finacolor Stichting, une fondation formée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son adresse à 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, De Boelelaan 7, immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 58037233, dûment représentée par Madame Anne Mauske, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 4 juin 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tech Finance» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la constitution et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Tech Finance & Co S.C.A. et dans toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type émises par Tech Finance & Co S.C.A., ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière Tech Finance & Co S.C.A. ou toute entité qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de Tech Finance & Co S.C.A..

2.4 La Société peut, de manière générale, exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut, sous réserve de l'article 3.3 des présents statuts, être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

3.3 La Société ne peut être dissoute ou liquidée tant (i) qu'elle détient des emprunts ou d'autres obligations en cours ou (ii) que Tech Finance & Co S.C.A. n'a pas été dissoute.

3.4 Les associés de la Société ne pourront dissoudre et liquider la Société que sous réserve que la Société n'ait plus d'emprunt en cours et que Tech Finance & Co S.C.A. ait été dissoute.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance le cas échéant. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Pendant une période de huit (8) ans à compter de la date de la constitution de la Société, les parts sociales de la Société ne pourront être transférées sauf en cas de réalisation de sûretés portant sur des parts sociales de la Société. A l'expiration de cette période, les parts sociales seront librement cessibles en conformité avec les stipulations des présents statuts.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations correspondantes et devront être tenues à Luxembourg. Les assemblées d'associés ne pourront être tenues hors du Luxembourg que dans le cadre de circonstances exceptionnelles telles que (i) l'urgence ou (ii) plus généralement, des considérations commerciales de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime des associés.

D. Gérance

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants.

12.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

13.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

13.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation à la réunion. Ce n'est que dans le cadre de circonstances exceptionnelles telles que (i) l'urgence ou (ii) plus généralement, des considérations commerciales de la Société que des réunions du conseil de gérance pourront être tenues hors du Luxembourg.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.6 Les décisions sont prises à l'unanimité de tous les gérants nommés.

15.7 Le conseil de gérance peut, dans des circonstances exceptionnelles, telles que (i) l'urgence ou (ii) plus généralement, des considérations commerciales de la Société, tenir des réunions hors du Luxembourg, prendre à l'unanimité des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

16.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

19.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 20. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

20.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

20.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

21.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Restrictions spécifiques - Loi applicable

Art. 22. Restrictions spécifiques. Nonobstant toute clause contraire des présents statuts, Technicolor S.A., toute filiale directe ou indirecte, tout employé, dirigeant ou administrateur de Technicolor S.A. ou de toute filiale directe ou indirecte ne peut: (i) être nommé en qualité de membre du conseil de gérance ou (ii) être désigné aux fins de nomination en tant que membre du conseil de gérance ou (iii) donner des instructions aux membres du conseil de gérance, (iv) détenir directement ou indirectement le capital social de la Société, (v) voter ou exercer touts droits relatifs aux parts sociales de la Société, (vi) recevoir toute distribution de la Société, (vii) modifier les statuts de la Société; (viii) nommer ou désigner

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

aux fins de nomination des membres du conseil de gérance ou (ix) orienter ou influer sur l'orientation de la direction et des politiques de la Société ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents parts sociales émises ont été souscrites by Finacolor Stichting susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Pascale Nutz, née à Douarnenez (France) le 7 juillet 1969, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Monsieur Ulrich Binninger, né à Trêves (Allemagne) le 30 août 1966, résidant au 19 rue des Lilas, L-8035 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAUSKE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7291. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013075314/469.

(130092936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

—

EXTRAIT

Le 4 juin 2013 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante ont été prise:

-) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 89A, pour une période d'un an, pour l'exercice 2013, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013076680/17.

(130093971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

—

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013076714/13.

(130094195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

—

In the year two thousand and thirteen,

on the third day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs. Katja HUPPERT, Vice President and Mr. Christophe CORMET, Vice President, both with professional address in Luxembourg,

acting in their capacity as special attorneys (the "Special Attorneys") of "State Street Bank Luxembourg S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 265 of 6 August 1990, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B- 32771, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 1 December 2010, published in the Memorial C number 664 of 07 April 2011 (the "Company"),

by virtue of the power granted to them pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of directors on 27 May 2013.

An excerpt of these resolutions will be signed ne varietur by the Special Attorneys and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing persons, acting in their capacity as Special Attorneys of the Company, have requested the undersigned notary to record the following statements and declarations:

I. The issued share capital of the Company is currently set at sixty-five million eight hundred twelve thousand and fifty cents (EUR 65,000,812,50) represented by four hundred thousand and five (400,005) shares without nominal value, each fully paid-up.

II. The authorized share capital of the Company is fixed at one hundred thirty million Euros (EUR 130,000,000) divided into eight hundred thousand (800,000) shares without par value. The Board of Directors is authorized, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors or two members of the Company's senior management (Vice-Presidents and above) during a period ending five (5) years after the publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 17 December 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

III. The Company's board of directors decided on 27 May 2013 by circular resolutions subject to the confirmation by the Special Attorneys of the receipt of the relevant contribution, which confirmation has occurred on 27 May 2013, to increase the issued share capital by an amount of one hundred sixty-two Euro and fifty Cents (EUR 162.50) to raise it from its current amount of sixty-five million eight hundred twelve Euro and fifty cents (EUR 65,000,812.50) represented by four hundred thousand and five (400,005) shares without nominal value to an amount of sixty-five million nine hundred seventy-five Euro (EUR 65,000,975.-) by the issuance of one (1) new share without nominal value having the same rights and privileges as the existing shares and to accept the subscription of this one (1) new share, with payment of the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

accounting par value together with a share premium of nineteen million nine hundred seventy-two thousand eight hundred thirty-seven Euro and fifty Cents (EUR 19,972,837.50) by "State Street International Holdings Switzerland GmbH", with registered office at Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, Canton of Zug ("SSIH Switzerland").

IV. The one (1) new share has been entirely subscribed by SSIH Switzerland and fully paid up, together with a share premium of nineteen million nine hundred seventy-two thousand eight hundred thirty-seven Euro and fifty Cents (EUR 19,972,837.50), by a contribution in kind to the Company consisting of the entirety (100%) of the shares, being thirty thousand (30,000) shares, which the afore mentioned subscribed, SSIH Switzerland, held in "State Street Services (Poland) Limited sp. z o.o.", a company incorporated and governed by the laws of Poland, with registered office at ul. Podgórska 36, 31-536 Krakvów, Poland ("SSSPL") registered with the commercial register of the local court of Kraków under number KRS 290151, and a valuation report, copy of which, signed ne varietur by the Special Attorneys and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed with which it shall be formalised, was drawn up by "DELOITTE AUDIT", a société à responsabilité limitée established and having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises, represented by Mr Martin FAUNET, Réviseur d'entreprises agréé, on 30 May 2013 in accordance with Luxembourg law and in particular in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of10 August 1915 concerning commercial companies, the conclusion of which report reads as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and pair value of the one ordinary share of par value of EUR 162.5, added by a total share premium of EUR 19'972'837.50.".

V. As a consequence of the above mentioned capital increase with effect as of 03 June 2013, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate capital is set at sixty-five million nine hundred seventy-five Euro (EUR 65,000,975.-), divided into four hundred thousand and six (400,006) shares without nominal value, each fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand Euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing Special Attorneys, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Special Attorneys and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing Special Attorneys, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

ont comparu:

Madame Katja HUPPERT, Vice-présidente, et Monsieur Christophe CORMET, Vice-président, les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataires spéciaux (les «Mandataires Spéciaux») de State Street Bank Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 265 du 6 août 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 32771, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1 er décembre 2010 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 664 du 07 avril 2011 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui leur a été donnée suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 27 mai 2013.

Un extrait de ces résolutions sera signé ne varietur par les Mandataires Spéciaux et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Les comparants, agissant en leur qualité de Mandataires Spéciaux de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social émis par la Société est actuellement fixé à soixante-cinq millions huit cent douze Euros et cinquante Cents (EUR 65.000.812,50) divisé en quatre cent mille cinq (400.005) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent trente millions d'Euros (EUR 130.000.000) divisé en huit cent mille (800.000) actions sans valeur nominale. Le conseil d'administration est autorisé, avec pouvoir de sous-déléguer à un administrateur de la Société ou deux membres du senior management de la Société (Vice-présidents et au-dessus) pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, contre apport en numéraire ou en nature, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le conseil d'administration conformément aux termes des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires émis occasionnellement par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et le paiement des actions nouvellement émises; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires contre apport en numéraire.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa résolution prise avec effet au 27 mai 2013, a décidé, sous condition de confirmation par les Mandataires Spéciaux que la contribution a été reçue par la Société, confirmation qui a été donnée le 27 mai 2013, d'augmenter le capital social émis d'un montant de cent soixante-deux Euros et cinquante Cents (EUR 162,50) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions huit cent douze Euros et cinquante Cents (EUR 65.000.812,50) divisé en quatre cent mille cinq (400.005) actions sans valeur nominale à soixante-cinq millions neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 65.000.975.-) par l'émission d'une (1) action nouvelle sans valeur nominale (la «Nouvelle Action») et d'accepter la souscription de cette Nouvelle Action, avec paiement de la valeur nominale et d'une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 19.972.837,50) par «State Street International Holdings Switzerland GmbH», ayant son siège social à Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, Suisse, enregistré au Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.4.008.537-7 («SSIH Switzerland»).

IV. La Nouvelle Action a été entièrement souscrite par SSIH Switzerland, et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 19.972.837,50) par un apport en nature à la Société, consistant en la totalité, soit trente mille (30.000) actions que le souscripteur susnommé, SSIH Switzerland, détenait dans «State Street Services (Poland) Limited sp. z o.o.», une société constituée et régie par les lois de la Pologne, avec siège social à ul. Podgórska 36, 31-536 Kraków, Poland («SSSPL») et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal local de Krakvów, sous le numéro KRS 290151 et un rapport d'évaluation, dont une copie, après avoir été signées ne varietur par les Mandataires Spéciaux et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, a été établi par «DELOITTE AUDIT», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises, représentée par Monsieur Martin FAUNET, Réviseur d'entreprises agréé, en date du 30 mai 2013, conformément au droit luxembourgeois et plus particulièrement aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et qui conclut en langue anglaise comme suit:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and pair value of the one ordinary share of par value of EUR 162.5, added by a total share premium of EUR 19'972'837.50.".

V. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 03 juin 2013, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à soixante-cinq millions neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 65.000.975.-), divisé en quatre cent mille six (400.006) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Mandataires Spéciaux ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Mandataires Spéciaux, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Mandataires Spéciaux connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. HUPPERT, C. CORMET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7286. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076712/156.

(130094556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Altiscrea, Société à responsabilité limitée,

(anc. miraworks).

Siège social: L-3922 Mondercange, 110, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.752.

—

L'an deux mil treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Paul MIRA, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 16 août 1972, demeurant à L-3922 Mondercange, 110, rue d'Esch.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée "miraworks", établie et ayant son siège social à L-4046 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Joseph Brebsom, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1329 du 2 juillet 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 844 du 20 avril 2009,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.752,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune,

- Que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite le comparant Monsieur Paul MIRA, seul et unique associé et gérant de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en "Altiscrea" et de modifier l'article 1 ^{er} afférent des statuts comme suit:

« **Art. 1 ^{er} .** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Altiscrea".»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4046 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Joseph Brebsom à L-3922 Mondercange, 110, rue d'Esch, et de modifier l'article 2 alinéa 1 ^{er} afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1 ^{er}).** Le siège social est établi à Mondercange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 945,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mira, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077618/47.

(130095986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Afes-Avus Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.320.

—

Les comptes annuels au 31. Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077636/9.

(130096137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

AAF Europe Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 118.141.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077633/9.

(130096068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Andermatt Invest H30303 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.770.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077644/9.

(130095871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Bertine Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.306.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077662/9.

(130095729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Barnley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.330.

—

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077672/9.

(130096203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Bahati International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.554.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077671/9.

(130096101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck